

Provence-Alpes-Côte d'Azur Logements locatifs sociaux

État d'avancement des agréments au 30 juin

2020



OBJECTIFS D'AGRÈMENTS

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 mars 2020 a fixé un objectif de base de **12 849** logements et un objectif de 326 logements à redéployer ultérieurement.

L'objectif de base de **12 849** logements se décompose en **4 333** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 075** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 441** prêts locatifs sociaux (PLS). Il comprend un objectif de 200 PLAI adaptés.

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 44 166 000 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 1,5 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES AGRÈMENTS

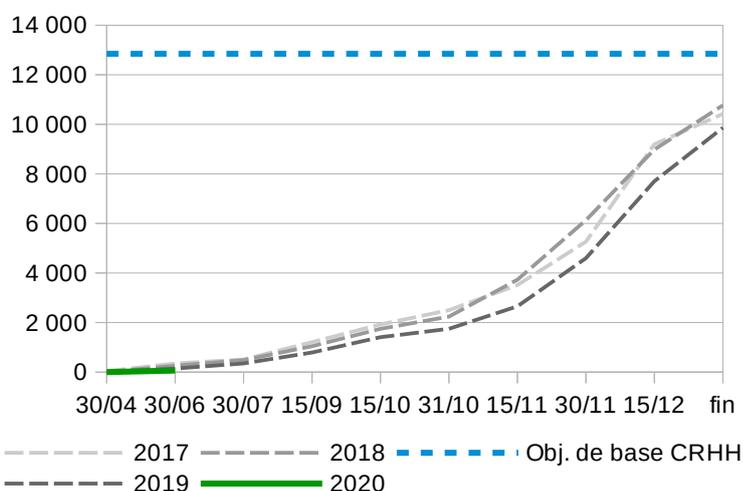
Nombre de logements PLAII / PLUS / PLS agréés

Au 30 juin, 10 dossiers sont agréés pour **62** logements sociaux, soit 0,5 % de l'objectif (1 % en 2019 et 2 % en 2018).

Par ailleurs, 86 dossiers sont programmés pour **2 207** logements.

Éléments de conjoncture :

- crise sanitaire liée à la covid 19,
- second tour des élections municipales reporté au 28 juin.



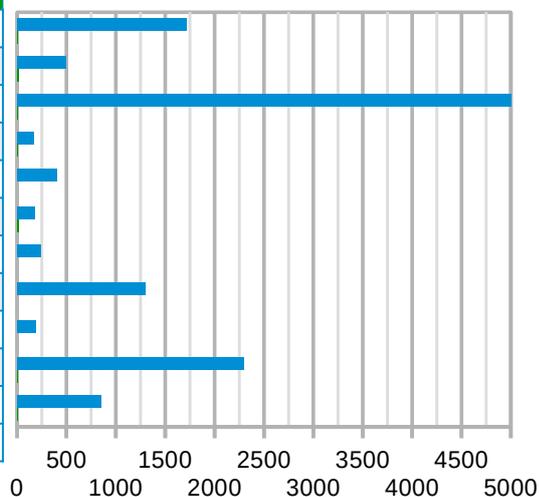
ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES AGRÈMENTS PAR TERRITOIRE DE GESTION

Nombre de logements
PLAII / PLUS / PLS agréés

Territoire de gestion	Nombre de LLS PLAII / PLUS / PLS	Obj. 2020 de base	% Obj. 2020 de base
Nice-Côte-d'Azur	1	1 721	0,1%
Sophia-Antipolis	20	500	4,0%
Aix-Marseille-Provence	2	5 000	0,0%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	7	173	4,0%
Dracénie Provence Verdon	0	400	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	19	175	10,9%
DDT Hautes-Alpes	0	240	0,0%
DDTM Alpes-Maritimes	0	1 300	0,0%
DDTM Bouches-du-Rhône	0	190	0,0%
DDTM Var	8	2 300	0,3%
DDT Vaucluse	5	850	0,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62	12 849	0,5%

Au 30 juin, 7 gestionnaires sur 11 ont commencé leur année de gestion.

■ Objectif de base CRHH 2020
■ Agréments 2020



Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 30 juin 2020

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

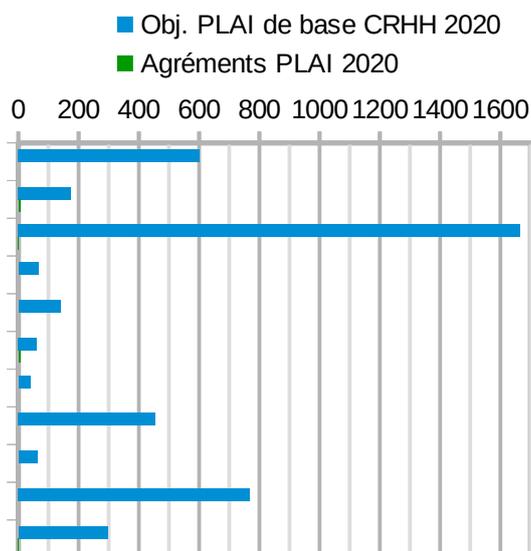
Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 30 juin - 15 septembre - 15 et 31 octobre - 15 et 30 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES AGRÈMENTS PAR CATÉGORIE DE FINANCEMENT

Nombre de logements PLAI / PLUS / PLS agréés

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif de base 2020	PLUS agréés	Objectif de base 2020	PLS agréés	Objectif de base 2020
MET NCA	0	0%	1	0%	0	0%
CA SA	6	3%	14	6%	0	0%
MET AMP	1	0%	0	0%	1	0%
CA ACCM	0	0%	0	0%	7	29%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	6	10%	13	11%	0	0%
DDT 05	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 06	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 13	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 83	0	0%	1	0%	7	2%
DDT 84	1	0%	4	1%	0	0%
PACA	14	0%	33	1%	15	1%



Au 30 juin, **14** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 333.

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POUR LES LOGEMENTS PLAI ET PLUS

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 €** / logement, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les primes maximales, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	CRHH 2020 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	5 899 600	6 800
Sophia-Antipolis	1 715 000	58 800
Aix-Marseille-Provence	16 317 000	13 200
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800	0
Dracénie Provence Verdon	1 372 000	0
DDT Alpes-Haute-Provence	597 800	54 000
DDT Hautes-Alpes	392 000	0
DDTM Alpes-Maritimes	4 459 000	0
DDTM Bouches-du-Rhône	617 400	0
DDTM Var	7 536 200	6 800
DDT Vaucluse	2 910 600	58 000
<i>Acquisition-Amélioration</i>	1 502 600	<i>(inclus)</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 966 000	197 600

Au 30 juin, un peu moins de 200 000 euros ont été engagés (FNAP 479)

UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Une nouvelle prime est mise en place cette année concernant l'utilisation des matériaux biosourcés. Une enveloppe de 200 000 € y est consacrée. Le montant de la prime est fixé à 4 000 € par logement. Ce montant est limité à 60 000 € par opération. Un appel à projet a été lancé en début d'année auprès des bailleurs. La date limite de dépôt des dossiers fixée initialement au 24 juin 2020 a été reportée au 29 juillet.

PROGRAMMATION 2020

Les intentions (dossiers proposés) des maîtres d'ouvrages dans l'outil partagé SPLS s'élèvent à 8 151 logements au 30 juin. Ces intentions représentent 64 % de l'objectif de base de 12 849 (contre 56 % en 2019). Néanmoins la situation est hétérogène. Les intentions des maîtres d'ouvrage atteignent les objectifs validés en CRHH dans certains territoires. Pour d'autres, ces intentions sont actuellement faibles et éloignés des objectifs.

Au 30 juin, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 2 269 logements (96 dossiers) dans SPLS (dont 62 (10 dossiers) déjà instruits), soit 28 % des intentions en logements. 17,7 % de l'objectif de base de 12 849 est donc programmé (contre 7 % en 2019). Le nombre de dossiers programmés est supérieur à l'année dernière. Il reste toutefois insuffisant pour assurer un dépôt de dossier étalé tout au long du second semestre.